



PREFÈTE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Arrêté modificatif n° 2 de l'arrêté R75-2020-08-18-002  
relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST  
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

- VU le code du travail, notamment ses articles L. 1453-4, L. 1453-7, L. 1453-8, R. 1453-2 ; D. 1453-2-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, notamment son article 258 ;
- VU les propositions formulées par les organisations représentatives syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs ;
- VU la liste établie par les services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- VU l'arrêté R75-2020-08-18-002 de la Préfète de Région, relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine, signé le 18 août 2020 ;
- VU l'arrêté R75-2020-11-20-002 de la Préfète de Région, relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine, signé le 20 novembre 2020 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et de M. le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté R75-2020-08-18-002 du 18 août 2020 relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Nouvelle-Aquitaine est modifié comme suit :

**AJOUTS :**

**Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales de salariés**

• **Au titre de la CGT**

UD CGT des Landes – Maison des syndicats – 97, caserne bosquet – 40000 MONT DE MARSAN  
Tél : 05 58 06 50 70

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
MICHELOT	Nathalie	infirmière	Landes

• **Au titre de FO**

UD FO de la Haute-Vienne – 59 rue Montmailler 87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 77 61 61

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
CIBOT	Jean-Louis	retraité	Nouvelle-Aquitaine

- **Au titre de SOLIDAIRES**

**Union Syndicale SOLIDAIRES de la Charente** – résidence Daras – porte B – 75 bis, avenue de Lattre de Tassigny – 16000 ANGOULEME - Tél : 05 45 93 15 42

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
BELLEFAYE	Jean-Pierre	enseignant	France

**RETRAITS :**

- **Au titre de la CGT**

**UD CGT de la Haute-Vienne** – maison du peuple 24 rue Charles Michels 87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 34 37 39

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
DARTHOUT	Mathieu	actif	Haute-Vienne

**MODIFICATIONS :**

- **Au titre de SOLIDAIRES**

**Union Syndicale SOLIDAIRES de la Charente** – résidence Daras – porte B – 75 bis, avenue de Lattre de Tassigny – 16000 ANGOULEME - Tél : 05 45 93 15 42

NOM	PRENOM	PROFESSION	PERIMETRE
LALANDE	André	Retraité	France
VASQUEZ	François	Retraité	France

**ARTICLE 2 :**

La présente liste des défenseurs syndicaux pour la période courant jusqu'au 31 août 2024 sera révisée tous les quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Elle peut être modifiée par ajout, retrait ou radiation.

**ARTICLE 3 :**

La présente liste sera communiquée aux organisations syndicales et professionnelles ainsi que tenue à la disposition du public à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, dans les unités départementales de la DIRECCTE, dans chaque conseil de prud'hommes et dans les cours d'appel de la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle est consultable sur le site internet : [www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr)

**ARTICLE 4 :**

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et la Directrice régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Préfète de Région,  
Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales,